AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0646
FR0011981968-FS0304

14 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 8 avril 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir 14 434 032 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 129 729 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 17 533 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 21 677 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 519 actions WORLDLINE résultant d'un contrat avec « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 7 090 000 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *long call options* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 5 mai 2026 et le 1er juin 2026.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 20 911 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 30 août 2029[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 571 633 actions représentant 327 821 263 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.